

[Ski Alpin]



[Moniteur National de Ski Alpin B.E.E.S. 1^{er} degré, option ski alpin]

Comme l'ensemble des métiers sportifs de la montagne, le métier de moniteur de ski exige outre une parfaite maîtrise de l'activité, une solide motivation pédagogique et... la passion de la montagne.

Le 1^{er} degré du brevet d'Etat d'éducateur sportif, option ski alpin, permet d'encadrer contre rémunération le ski alpin et les activités assimilées (notamment le snowboard) dans l'ensemble des classes de la progression du ski alpin.

Le titulaire de ce diplôme qui porte le titre de moniteur national, peut exercer sur le domaine sécurisé des pistes et hors des pistes, à

l'exception des zones glaciaires non balisées et des terrains dont la fréquentation fait appel aux techniques de l'alpinisme.

Le moniteur de ski alpin est un enseignant professionnel ; son diplôme d'Etat lui permet d'exercer soit en qualité de travailleur indépendant au sein d'une école de ski par exemple, soit en qualité de salarié (UCPA, villages de vacances...) ou de toute autre structure.

Ce métier de contacts et d'espaces est une activité saisonnière (3 à 5 mois par an) qui reste soumise aux aléas de l'enneigement et aux inflexions du marché des loisirs.

Le test technique

Le test technique du brevet d'Etat est un slalom qui réclame une bonne expérience sportive du ski (niveau : chamois de vermeil). Il est organisé par les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports.

Organisation de la formation

Sous la responsabilité de l'EN.S.A, les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports ont la charge d'organiser la préformation et l'Eurotest.

Tests techniques et préformations se déroulent dans les Alpes, les Vosges, les Pyrénées et le Jura, les épreuves de l'Eurotest dans les Alpes et les Pyrénées. Les stages en situation peuvent être réalisés dans tous les centres d'enseignement agréés.

La partie substantielle -à savoir les unités de formation et l'examen final-, est organisée par l'E.N.S.A. à Chamonix.

Les contenus de la formation

Les enseignements conduisant au BEES du 1er degré de l'option ski alpin comportent une partie commune à l'ensemble des filières d'éducateur sportif et une partie spécifique. La partie commune, qui peut être soit la formation générale commune aux métiers sportifs de la montagne, soit le tronc commun BEES ou un titre reconnu équivalent, sanctionne des connaissances générales (physiologie, anatomie, biomécanique,

environnement institutionnel, économique et juridique...). La partie spécifique est pour sa part axée sur la préparation au métier de moniteur de ski et comprend des enseignements qui portent pour l'essentiel sur l'acquisition de capacités techniques, le développement de compétences pédagogiques et de gestion du risque en milieu montagnard.

La durée de la formation

Le cursus de formation s'étend sur une période de trois à quatre ans à compter de la préformation. La formation est dispensée selon la formule de l'alternance : cycles d'unités de formation et stages pédagogiques en école de ski (ou dans tout autre centre agréé).

Coût de la formation

Le coût de la formation s'élève environ à 4000 Euros. Lors des stages en situation effectués dans un centre d'enseignement agréé, vous pourrez être rémunéré et amortir pour une bonne part ce coût. Vous pouvez prétendre à diverses aides au titre de la formation professionnelle en fonction de la situation dans laquelle vous vous trouvez.

Informations complémentaires

Adressez-vous à la direction départementale de la jeunesse et des sports du lieu de votre domicile. C'est auprès de ce service que vous retirerez le dossier d'inscription au test technique et à la préformation.



Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme

BP 24 - 74401 CHAMONIX CEDEX - TEL : 04 50 55 30 30

site web : www.ensa.jeunesse-sports.fr



Cursus de formation

arrêté du 25 octobre 2004

Test technique

A

Attestation de formation aux premiers secours

2 semaines

Préformation

B

Stage pédagogique de sensibilisation

20 jours minimum*

Eurotest**

D

1^{er} CYCLE

E

40 H U.F. Technique

80 H U.F. Analyse gestuelle, maîtrise technique et pédagogique de base

40 H U.F. Analyse gestuelle, maîtrise technique et connaissance des activités assimilées

2^{ème} CYCLE

G

40 H U.F. Cartographie, orientation, sécurité

80 H U.F. Euro sécurité 1

40 H U.F. Entraînement et pédagogie de l'entraînement

40 H U.F. Milieux et publics particuliers

Stage
pédagogique
d'application
25 jours minimum

3^{ème} CYCLE

H

80 H U.F. Technico-pédagogique, environnement économique et réglementaire

40 H U.F. Euro sécurité 2

Evaluation de langue étrangère

Formation
générale
commune

* Le stage pédagogique de sensibilisation peut se poursuivre au-delà des 20 jours dans un centre agréé

** A défaut de produire une attestation de classement FIS égal ou inférieur à 100 points pour les hommes, 85 points pour les femmes.

*** Formation générale commune aux métiers sportifs de la montagne ou partie commune du B.E.E.S. 1^{er} degré.

A Test technique

OBLIGATOIRE - Slalom spécial - performance inférieure ou égale au temps de base majoré de 20 % (hommes) ou 25 % (femmes).

Etre âgé de plus de 17 ans.

Attestation de réussite valable 3 ans.

B Stage de préformation

Contenu : Eléments techniques, théoriques, pratiques, pédagogiques et de sécurité nécessaires à la mise en situation pédagogique.

Examen d'évaluation : épreuve pratique de présentation pédagogique + épreuve technique de démonstration + note de stage.

La réussite permet la délivrance d'un livret de formation valable 4 ans.

C Stage pédagogique de sensibilisation

Se déroule dans un centre d'enseignement agréé sous la responsabilité d'un conseiller pédagogique. Il fait l'objet d'une convention. Se déroule en une seule fois ou peut-être fractionné. Le stagiaire peut-être rémunéré.

D Eurotest

Slalom géant en ski alpin. Performance inférieure ou égale au temps de base majoré de 18 % (homme) ou 24 % (femme).

E 1^{er} Cycle

Accès conditionné à la réussite à l'Eurotest depuis moins de 5 ans et à la possession d'un livret de formation. Comprend 3 U.F. :

- U.F. Technique se déroulant en période hivernale. La réussite à cette U.F. est indispensable pour poursuivre la formation qui doit être achevée dans les 4 années suivantes.

- U.F. Analyse gestuelle, maîtrise technique et pédagogique de base

- U.F. Analyse gestuelle, maîtrise technique et connaissance des activités assimilées. (*le ou les activités assimilées sont déterminées annuellement*).

F Stage pédagogique d'application

Se déroule dans un centre d'enseignement agréé sous la responsabilité d'un conseiller de stage. Il fait l'objet d'une convention. Se déroule en une seule fois ou peut être fractionné. Le stagiaire peut-être rémunéré.

G 2^{ème} Cycle

- U.F. Cartographie, orientation, sécurité - évaluation en contrôle continu des connaissances. Doit être validée pour poursuivre la formation. Les titulaires de la formation générale commune aux métiers de la montagne (FGCMS) sont dispensés de cette UF.

- U.F. Euro sécurité 1 : sécurité hors piste et milieu montagnard (organisée en période hivernale).

- U.F. Entraînement et pédagogie de l'entraînement. U.F. organisée en conventionnement avec la F.F.S.

- U.F. Milieux et publics particuliers (milieux scolaires, classes transplantées).

H 3^{ème} Cycle

Il vise à approfondir les compétences professionnelles :

- U.F. Technico-pédagogique, environnement économique et réglementaire

- U.F. Euro sécurité 2 : sécurité hors piste et milieu montagnard organisée en période hivernale.

Renforce et valide le savoir faire en matière de conduite de groupe et de gestion des risques.